

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTISENE C 200 2X5 L F
UFI :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Télécax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

| | | | |
|----------------------|---|--|---|
| Conseils de prudence | : | P102 Prévention: P260 P273 P280 | Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | | Intervention: P305 + P351 + P338 + P310 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| | | Elimination: P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

chlorure de
didécyldiméthylammonium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de biocides

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|---|--|--|--------------------------|
| Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) | 78330-20-8 02-2119549526-31 | Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 1 - 10 % Eye Dam. 1; H318 > 10 % | >= 5 - < 10 |
| chlorure de didécyldiméthylammonium | DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE 230-525-2 612-131-00-6 | Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 3 - < 5 |

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

| | | | |
|--|--|---|------------|
| | | <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10</p> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg</p> | |
| propane-2-ol | ISOPROPYL ALCOHOL 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) | >= 1 - < 2 |
| éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium | TETRASODIUM EDTA 200-573-9 607-428-00-2 01-2119486762-27 | Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 | >= 1 - < 2 |
| carbonate de sodium | SODIUM CARBONATE 207-838-8 011-005-00-2 01-2119485498-19 | Eye Irrit. 2; H319 | >= 1 - < 2 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination",. Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Désinfectants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|---|-------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------|
| propane-2-ol | ISOPROPYL ALCOHOL | VLCT (VLE) | 400 ppm 980 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| propane-2-ol ISOPROPYL ALCOHOL | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 888 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 500 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 319 mg/kg |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 26 mg/kg |

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

| | | | | |
|--|---------------|------------|---------------------------------|-----------|
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 89 mg/m3 |
| éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium TETRASODIUM EDTA | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 1,5 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 3,0 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 2,8 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1,5 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 2,8 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 0,6 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,6 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 1,2 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 1,2 mg/m3 |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 25 mg/kg |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets locaux | 25 mg/kg |
| carbonate de sodium SODIUM CARBONATE | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 10 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 10 mg/m3 |

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|--|---------------------------------|------------|
| propane-2-ol ISOPROPYL ALCOHOL | Eau douce | 140,9 mg/l |
| | Eau de mer | 140,9 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 552 mg/kg |
| | Sédiment marin | 552 mg/kg |
| | Sol | 28 mg/kg |
| | intermittent release | 140,9 mg/l |
| | STP | 2251 mg/l |
| | Oral(e) | 160 mg/kg |
| éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium TETRASODIUM EDTA | Eau douce | 2,2 mg/l |
| | Eau de mer | 0,22 mg/l |
| | Sol | 0,72 mg/kg |
| | STP | 43 mg/l |
| | intermittent release | 1,2 mg/l |
| | Eau douce | 2,8 mg/l |
| | Eau de mer | 0,28 mg/l |
| | intermittent release | 1,6 mg/l |
| | STP | 57 mg/l |
| | Sol | 0,95 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire

: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : jaune |
| Odeur | : fruité |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : env. 12 |
| Point/intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : > 70 °C |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides) | : Donnée non disponible |
| Vitesse de combustion | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : env. 1,019 g/cm3 |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : Donnée non disponible |

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : Donnée non disponible |

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
DL50 oral (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

chlorure de didécyldiméthylammonium

DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

DL50 oral (Rat): 5.045 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 10000 ppm
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

DL50 dermal (Lapin): 12.870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium

TETRASODIUM EDTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
DL50: 1.780 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg
DL50 oral (Rat): 4.090 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,3 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Souris): 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

chlorure de didécyldiméthylammonium

DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 3 mn
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Pas d'irritation de la peau |

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : | Pas d'irritation de la peau |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

| | | |
|-----------|---|---|
| Remarques | : | Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. |
|-----------|---|---|

Composants:

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 405 |
| Résultat | : | Effets irréversibles sur les yeux |

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

| | | |
|----------|---|----------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | irritant |

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

| | | |
|----------|---|---------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Irritation des yeux |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

| | | |
|-----------|---|-----------------------|
| Remarques | : | Donnée non disponible |
|-----------|---|-----------------------|

Composants:

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

| | | |
|--------------|---|---|
| Type de Test | : | Test de Maximalisation |
| Espèce | : | Cochon d'Inde |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 406 |
| Résultat | : | N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. |

chlorure de didécyldiméthylammonium

DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE:

| | | |
|--------|---|---------------|
| Espèce | : | Cochon d'Inde |
|--------|---|---------------|

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Méthode : Test de Buehler
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium

DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

propane-2-ol

ISOPROPYL ALCOHOL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412 |
| | NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,5 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10 - 100 mg/l Méthode: voir texte créé par l'utilisateur |
| | CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 10 - 100 mg/l Méthode: voir texte créé par l'utilisateur |
| Toxicité pour les bactéries | : EC10 (boue activée): 48 mg/l Durée d'exposition: 17 h Méthode: DIN 38412 |

chlorure de didécyldiméthylammonium

7173-51-5:

| | |
|----------------------------|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| | CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: voir texte créé par l'utilisateur |
| | NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Méthode: voir texte créé par l'utilisateur |
| | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,97 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,49 mg/l |

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Type de Test: Immobilisation
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type de Test: Test de Reproduction
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,057 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,021 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,013 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 11 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 : 17,9 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

EC20 : 8,9 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les plantes

: CE50: 283 - 1.670 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

propane-2-ol
67-63-0:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Idé)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

BPL: non

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues

: CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

BPL:

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 5.175 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode: DIN 38412
BPL:

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium

64-02-8:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Idé)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 25,7 mg/l
Durée d'exposition: 35 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412

CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 140 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues

: CE50 (Scenedesmus obliquus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 300 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

: EC20 (boue activée): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 36,9 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

: CL50: 156 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

**carbonate de sodium
497-19-8:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 200 - 227 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

**Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)
78330-20-8:**

- Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %
Méthode: OECD 301 E
- Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B
- Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 1.650 mg/g
Le temps d'incubation: 30 d
- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.500 mg/g

**chlorure de didécyldiméthylammonium
7173-51-5:**

- Biodégradabilité : Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
- Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Méthode: OECD 301 D

**propane-2-ol
67-63-0:**

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 E
- Inoculum: boue activée
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 53 %
Durée d'exposition: 5 d
- Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Durée d'exposition: 10 d
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène : 2,32 g/kg
(DCO)

ThOD : 2,40 g/g

**éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium
64-02-8:**

ThOD : 262 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

**Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)
78330-20-8:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

propane-2-ol

67-63-0:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Le code européen des déchets
07 06 99

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3267
IMDG : 3267
IATA : 3267

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(chlorure de didécyldiméthylammonium, éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium)
IMDG : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
(Didodecyldimethylammonium chloride, Tetrasodium EDTA)
IATA : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C7
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

| | | |
|--------------------|---|--|
| Étiquettes | : | 8 |
| No EMS Numéro | : | F-A, S-B |
| IATA | | |
| (Cargo) | : | Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. |
| Groupe d'emballage | : | III |
| Étiquettes | : | 8 |

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | | Quantité 1 | Quantité 2 |
|----|--------------------------------|------------|------------|
| 9a | Dangereux pour l'environnement | 100 t | 200 t |

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| | | | |
|----|------------------------------|-------|-------|
| E1 | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | 100 t | 200 t |
|----|------------------------------|-------|-------|

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 1999/13/CE
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 1,94 %
140,97 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 1999/13/CE
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 1,94 %
19,73 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement : 5 - <15% Agents de surface non ioniques, <5% EDTA et sels,

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

relatif aux détergents CE
648/2004

Parfums, DIDEKYLDIMONIUM CHLORIDE, LIMONENE, CITRAL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|---|
| H225 | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | : Nocif par inhalation. |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|---------------------|--|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | : Irritation oculaire |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| Skin Corr. | : Corrosion cutanée |
| STOT RE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| STOT SE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |
| FR VLE | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en

ACTISENE C 200 2X5 L F

WM 0713347

Numéro de commande: 0713347

Version 5.2

Date de révision 28.08.2022

Date d'impression 08.03.2023

Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

| | |
|-----------------|------|
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| Aquatic Acute 1 | H400 |

Procédure de classification:

| |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000001059